

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008035

Signataire : MG/PC/MD

OBJET : Désignation des représentants du conseil municipal au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune (CAPC).

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-7 et suivants, l'article L 2121-33,

Vu l'article 3 modifié des statuts de la Communauté d'Agglomération adopté par le Conseil Municipal du 26 février 2001 qui permet de fixer le nombre de conseillers à 10,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Aubervilliers, en marche pour le changement» et Mme DESCAMPS du groupe "Union du Nouvel Aubervilliers" ayant voté contre,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne les 10 représentants suivants au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune :

- Jacques SALVATOR
- Bernard VINCENT
- Véronique LE BIHAN
- Akoua-Marie KOUAME
- Jean-Yves VANNIER
- jean-François MONINO
- Sylvain ROS
- Malika AHMED
- Jacqueline SANDT
- Pascal BEAUDET

le Maire